



IPAM

Institut de la **pertinence** des actes médicaux

PÉDIATRIE

Veillez prendre note qu'une mesure de pertinence a été adoptée par l'IPAM en octobre 2023. Celle-ci a trait à la mise en place d'une trajectoire dans les centres de répartition des demandes de services (CRDS) pour les consultations liées aux problématiques comportementales, sociales ou psychologiques/psychiatriques en pédiatrie.

Les demandes de consultations liées à des problèmes psychosociaux en pédiatrie provenant de la première ligne sont en constante augmentation depuis plusieurs années. Les délais induits par le système de priorisation des CRDS pour obtenir une consultation de nature psychosociale auprès d'un pédiatre dépassent souvent 12 mois.

L'IPAM considère que cette clientèle pourrait être mieux servie par une prise en charge de leur état par un professionnel approprié autre qu'un médecin spécialisé en pédiatrie.

Ainsi, l'IPAM a mandaté le comité de validation, d'implantation et de suivis des projets (CVIS) pour assurer la validation des livrables nécessaires à l'application de cette mesure.

Le CVIS a été mandaté en date du 1^{er} novembre 2023.

La Direction de l'IPAM
Octobre 2023